

## Goutte de St-Mathieu: feu vert au CO et à l'école santé-social

**Aménagement** ► Le déclassement de la zone agricole du périmètre dit de la Goutte de Saint-Mathieu, à Bernex, a largement passé la rampe. Cette zone accueillera de nouvelles écoles. Ce déclassement, qui était attaqué par référendum par des opposants au développement urbain, a été soutenu par 63,68% des votants.

Contrairement aux dernières votations cantonales concernant l'aménagement du territoire, les Genevois-es ont ainsi suivi le Conseil d'Etat. L'exécutif était monté au front pendant la campagne avec les autorités communales de Bernex. Le terrain doit accueillir des infrastructures jugées indispensables par le canton. Il s'agit notamment de construire un cycle d'orientation pour 900 élèves et un bâtiment regroupant les centres de formation professionnelle de la santé et du social pour 1800 jeunes en formation. Ce déclassement permet aussi de finaliser le grand projet d'urbanisation de Bernex-Est qui accueillera 1600 habitants

pour autant d'emplois. La parcelle dite de la Goutte de Saint-Mathieu est enclavée entre une bretelle d'autoroute et un quartier en plein développement. Elle s'étend sur 4,4 hectares, dont 2,9 de surface d'assolement.

Le référendum avait été lancé par plusieurs associations, dont AgriGenève. Action Patrimoine Vivant et Uniterre, qui refusaient de sacrifier de la zone agricole sur l'autel du développement urbain.

L'UDC, qui faisait partie des référendaires, estime dimanche dans un communiqué que la Goutte de Saint-Mathieu «illustre les conséquences d'une démographie non maîtrisée et d'une immigration démesurée». Le parti s'opposait au sacrifice des terres agricoles en insistant sur l'importance de la souveraineté alimentaire. Le frère ennemi de l'UDC, le Mouvement citoyen genevois déplore au contraire que les référendaires se soient attaqués

à des infrastructures éducatives, «ce qui est un mauvais combat».

**En face**, les Vert-es se réjouissent de l'acceptation du projet de modification de zone. La nécessité d'implanter ces écoles et la bonne desserte en transports justifiait ce déclassement, selon eux. Mais il s'agit d'un déclassement exceptionnel, rappelle le Parti écologiste. «Les Vert-es sont particulièrement soucieux ses vis-à-vis du mitage du territoire et attendent du Conseil d'Etat de mettre un stop définitif aux déclassements de zones agricoles.» Le parti souhaite même aller plus loin «et propose de restituer à l'agriculture certains terrains déclassés, non construits et non-exploités depuis des années.»

Satisfait également du côté du PS qui se réjouit que les Genevois-es «aient reconnu l'importance de créer des aménagements de qualité pour accompagner l'augmentation démographique et les

nouveaux logements qui fleurissent de toutes parts».

C'est un Conseil d'Etat soulagé qui a pris acte de l'échec du référendum au vu de l'importance des besoins en matière d'équipements dévolus à la formation. Quelque 2292 élèves supplémentaires sont attendus au Cycle d'orientation d'ici à 2027. Même avec les bâtiments qu'il est prévu d'implanter sur le site et celui annoncé à Balexert, il faudra encore prévoir des pavillons provisoires dans certains établissements.

Le déclassement accepté ce dimanche était une queue de comète, selon les termes d'Antonio Hodgers, chargé du Département du territoire. Même si de manière marginale, certains déclassements de zone agricole ne sont pas à exclure, cela se fera sur la marge; en matière de gros projets, les futurs équipements et logements devraient trouver place dans les zones à bâtir existantes.

AST/PBH/RA

La population de la Ville de Genève refuse à 50,84% le plan localisé de quartier de la Cité de la musique. Le canton tiendra-t-il compte de ce vote consultatif? Réponse à l'automne

## Echec à 840 voix près

RACHAD ARMANIOS

**Ville de Genève** ► L'écart est serré: le plan localisé de quartier (PLQ) prévoyant la construction de la Cité de la musique a été rejeté ce dimanche par 50,84% de la population de la Ville de Genève, au terme d'une campagne tendue. Reste que ce vote a seulement valeur consultative. Il revient au Conseil d'Etat de suivre ou non ce préavis communal. S'il devait s'asseoir dessus, le dernier mot irait au Grand Conseil via une résolution non soumise à référendum, elle.

Dimanche, le Conseil d'Etat, rappelant les enjeux cantonaux – la nécessité d'offrir à l'Orchestre de la Suisse romande (OSR) un lieu permanent et des conditions d'apprentissage correctes pour la Haute école de musique (HEM) – a gelé la procédure d'adoption du PLQ. Il se donne jusqu'à l'automne pour se prononcer, souhaitant, d'ici-là, consulter les partenaires – Conseil administratif, ONU, Fondation de la Cité de la musique, artistes. «On veut dresser un état des lieux pour décider si on s'arrête avec ce projet ou si on continue, y compris sur le site des Feuillantines», a déclaré, une fois les résultats définitifs connus, le socialiste Thierry Apothéloz, chargé de la Culture.

### Coalition hétéroclite

Le projet prévoit de réunir en face de la place des Nations, sur la parcelle des Feuillantines, propriété de l'ONU, et sur deux plus petits terrains de l'Etat, l'OSR et la HEM, dispersée sur sept sites. Outre un important bâtiment comprenant notamment une salle philharmonique de 1580 places, un parc public serait créé. Les 300 millions de francs d'investissement viennent, pour l'essentiel, de la Fondation Wilsdorf. Le Parti écologiste, Ensemble à Gauche, l'UDC, les milieux patrimoniaux et des artistes combattaient le PLQ pour préserver les arbres, la biodiversité et la villa des Feuillantines. Cette coalition hétéroclite dénonçait aussi le déséquilibre des financements publics à Ge-



Le projet prévoit de réunir en face de la place des Nations l'OSR et la HEM. JPDS

nève en faveur de la musique classique. Le taux de participation est de 42,61%.

A l'Hôtel-de-Ville, Omar Azzabi, coprésident des Vert-es de la commune, déclarait peu après les premiers résultats provisoires: «C'est le début d'un long processus. La population a envoyé un message fort: il faut remettre en question notre aménagement du territoire et notre politique culturelle.» Son parti veut que toutes les parties se réunissent dans un processus participatif pour trouver une solution afin de reloger ailleurs la HEM et pour discuter du devenir des Feuillantines. «Nous plaçons pour sanctuariser cette parcelle ou pour y créer un parc avec un minimum d'impact, tout en préservant la maison de maître.» Selon lui, le canton a, dans le cadre du plan climat cantonal, les moyens de financer le droit de superficie de 25 millions pour nonante ans négocié avec



**«En matière d'aménagement, la volonté d'une commune ne peut pas s'imposer au reste des citoyens du canton»** Antonio Hodgers

l'ONU. Quant au gâteau des financements pour la musique, «il ne va pas croître, il faudra donc le rééquilibrer, à commencer par le budget 2022 de la Ville», estime Omar Azzabi.

### «On s'arrête là»

Artiste lyrique indépendant, le référendaire Julien Dumarcey invite lui aussi les autorités municipales et cantonales à un rééquilibrage en faveur des musiques actuelles. Il ne se réjouit pas de l'opposition entre les artistes, mais bien que «l'église ait été remise au milieu du village». Il invite aussi ces autorités et la fondation à imaginer un nouveau projet de cité de la musique «réellement inclusif de toutes les musiques». Quant à reloger la HEM et offrir une résidence permanente à l'OSR, «il n'y a aucune urgence, ces institutions ne sont ni à la rue, ni dans un gou-lag en Sibérie, il faut relativiser». «Aujourd'hui, à titre personnel

et au nom du Conseil de fondation, on s'arrête là», déclare son président, Bruno Mégevand. «La fondation n'a pas de plan B, on ne peut transposer le projet et ses fonds ailleurs, c'est une chimère. Quant au relogement de la HEM, la question reste entière et le canton devra maintenant financer un nouveau lieu sur les seules finances publiques. Il faudra aussi trouver une solution pour l'OSR, qui campe au Victoria Hall et au Grand Théâtre.» Il se dit déçu. «Nous y avons cru et travaillé depuis huit ans. Nous écoutons de peu, nous en prenons acte, avec tristesse.»

«C'est une occasion ratée», déplore Joëlle Bertossa, coprésidente des socialistes de la Ville, dont le plus grand regret est la «division de la culture». «Opposer les moyens n'a jamais aidé personne, alors que dans le budget municipal en 2020 nous avions justement donné davan-

tage aux musiques actuelles.» Elle déplore aussi la synergie manquée entre l'OSR et la HEM.

Toutefois, alors que le non l'emporte seulement de 840 voix, l'élu municipale estime que le Conseil d'Etat «aurait la légitimité de passer outre ce vote». Maire de Genève, la Verte Frédérique Perler trouverait la manœuvre «gênante» politiquement. Et ce même si le Conseil administratif regrette le vote du jour, car il était en faveur de ce pôle culturel qui aurait fait rayonner Genève, et de la création d'un parc.

### L'ONU prend acte

Craint-elle que des tours de bureau poussent à la place? «C'est un risque et le Conseil administratif ne le souhaite pas.» Reste que l'exécutif ne s'engage à rien en l'état. «La Ville n'est pas propriétaire de ces parcelles», renvoie la magistrate. Quant à l'ONU, «nous prenons acte du scrutin», déclare Alessandra Vellucci, directrice du service de l'information de l'ONU à Genève. Nous n'avons pas un projet particulier sur ce terrain. Au Conseil d'Etat de voir comment il veut procéder. Il a signé un contrat de droit de superficie et ce n'est qu'en 2025 que l'accord pourrait être remis en discussion, si une autorisation finale de construire n'était pas obtenue.»

«Le Conseil d'Etat n'a pas la compétence pour remettre en cause le fait que cette parcelle est constructible. Il y a eu un malentendu et un dérapage des référendaires qui ont laissé croire qu'on pourrait sanctuariser ce terrain», commente le vert Antonio Hodgers, conseiller d'Etat chargé du Territoire. «En matière d'aménagement, la volonté d'une commune ne peut pas s'imposer au reste des citoyens du canton, qui ne sont pas des citoyens de seconde zone», affirme-t-il. Quand des communes refusent des PLQ, un dialogue s'instaure toujours pour repenser le projet ou un autre, ajoute-t-il.

Thierry Apothéloz, lui, prévient que l'argent pour le classique ne va pas aller aux musiques actuelles. «Les choses ne sont pas ainsi faites». I